

Rapport sur travaux effectués

Dans ce rapport sur travaux, j'aborderai successivement les trois principales questions qui m'ont animée tout au long de mon parcours de recherche. L'ensemble des éléments brièvement rappelés ici, classés dans trois grands axes pour faciliter la lecture, sont bien évidemment imbriqués et trouveront des prolongements dans des communications et publications futures ainsi que dans la réalisation de mon projet de recherche.

1- Comment résistent les institutions et leurs agents ?

Mon travail sur les institutions pénales débute par un questionnement sur la remise en cause de leur organisation dans le contexte du « tournant sécuritaire » et de la focalisation des pouvoirs publics sur les banlieues (Bonelli, 2010). J'ai réalisé mon mémoire de master sur la mise en place de l'observatoire national de la délinquance (OND) chargé d'assurer la conversion des institutions pénales aux outils statistiques à partir de 2002. Des entretiens avec les acteurs du conseil d'orientation de l'OND m'avaient permis de saisir comment les « nouveaux experts », entrepreneurs de sécurité privée, journalistes et « criminologues¹ », ont contraint les représentants de la haute hiérarchie policière, gendarme et de la chancellerie à s'y adapter. Ce processus s'accompagnait de l'idée que les menaces subversives et le terrorisme, la criminalité organisée, les grands mouvements sociaux appartenaient à une époque révolue et que la force publique devait désormais se concentrer sur des formes supposément nouvelles de petite délinquance dans les « quartiers sensibles ».

Ce questionnement s'est prolongé dans le cadre de ma thèse de doctorat sur les Groupes d'Intervention Régionaux (GIR), créés en 2002 également et qui, avec l'OND, étaient le second élément-clé de la communication de l'Intérieur. Les GIR sont des unités « interministérielles » regroupant policiers, gendarmes, douaniers, agents du fisc et de l'URSSAF pour lutter contre « l'économie souterraine ». Leurs premières « interventions coup de poing » dans les « quartiers sensibles » ayant été très suivies par les médias, je suis alors entrée sur le terrain des GIR par une approche foucauldienne sur la répression préférentielle des illégalismes commis par des personnes issues des milieux défavorisés.

Mais mes observations sur leur activité quotidienne, tout à fait contre-intuitives, m'ont conduite à retravailler l'objet-énigme autour de la subversion du mandat prescrit par les politiques. Dans la multitude des dossiers qui leur sont proposés, les agents des GIR classent et hiérarchisent les suspects dans l'optique de ne retenir que les plus fortunés, à savoir les délinquants des milieux aisés ainsi que les membres du crime organisé. À rebours des lieux communs sur la préférence des policiers pour l'intervention musclée sur les petits délinquants, les observations et les entretiens révèlent au contraire une répugnance à cibler les infractions économiques commises par des dominés. En s'alliant avec les policiers des services classiques et les magistrats qui les dirigent, les GIR parviennent à remporter de premiers succès judiciaires à la fin des années 2000. Ils obtiennent également l'entrée de la saisie et la confiscation pénale dans la loi en 2010. Ces observations ont alors rapidement amené de nouvelles questions autour du destin improbable de cette institution et sur ce que ces résultats inattendus peuvent

¹ Ces acteurs avaient d'ailleurs tenté d'obtenir la création d'une filière universitaire de criminologie (Mucchielli, 2010).

nous apprendre de plus général sur les agents de l'ordre. J'y ai répondu de trois manières. Une première réponse réside dans les trajectoires des agents des GIR et sur la façon dont ils ont modelé leur mission à leur image. La majorité des policiers et gendarmes des GIR sont issus des classes populaires et des petites classes moyennes et étaient auparavant affectés dans la police de voie publique ou de maintien de l'ordre qui m'intéressent aujourd'hui. L'entrée en GIR marque pour eux le début d'une promotion professionnelle. A l'occasion des Journées Internationales de Sociologie du Travail de 2016 intitulé « Crise(s) et mondes du travail », j'ai interrogé ce refus de se laisser assigner à la répression d'une « petite économie souterraine de survie² », qui révèle que les agents sont mus par une crainte de la rechute sociale. Loin d'être anecdotiques, les trajectoires des agents et la manière dont ils perçoivent leur rôle interroge directement les effets de la crise économique et des mutations du monde du travail sur le sens même du travail répressif. Ces réflexions ont trouvé un prolongement dans les discussions du colloque sur les *déplacements professionnels*³, notion plus souple que celle de déclassement, reclassement ou encore reconversion.

Une deuxième réponse résidait dans l'adhésion des professionnels à l'objectif du GIR. Mes communications portant sur ce partenariat, dont l'une lors du congrès de l'AFSP de 2017 dans le cadre d'une section thématique dédiée aux frontières sectorielles de l'action publique, amènent un contraste intéressant aux constats habituels sur les partenariats inter-institutions. Plutôt que d'être investie par des acteurs désenchantés ou dévalorisés dans leurs institutions originelles, les acteurs viennent au GIR parce qu'ils considèrent qu'il s'agit là d'une mission plus « noble ». En dépit de la variété de leurs parcours respectifs, les équipes du GIR sont soudées autour du même objectif — « s'attaquer à ceux qui ont vraiment de l'argent ». Je m'inscris dans la lignée des travaux sur les processus d'institutionnalisation impliquant des acteurs divers qui s'allient pour servir à la fois leur institution et leur propre intérêt (François, 1990), mais dans une approche plus centrée sur l'importance des interactions en situation. En observant comment ces groupes hétérogènes deviennent des « cliques » (Hughes, 1996) qui œuvrent dans le même but et en viennent à voir le monde de la même façon, je montre comment les agents se prennent au jeu et parviennent à faire bloc face à leurs hiérarchies respectives et aux injonctions contradictoires qu'elles formulent. Cette seconde dimension a pu être approfondie dans le cadre d'un groupe de travail sur les frontières professionnelles dans la police nationale avec Frédéric Gautier, Adélaïde Bargeau et coordonné par Laurent Bonelli, Laurence Proteau et Élodie Lemaire, qui a donné lieu à une première restitution dans le cadre d'une séance semi-plénière au congrès de l'AFS en 2017, puis à un numéro spécial à paraître dans la revue *Sociétés contemporaines*⁴.

Une troisième réponse portait sur les éthiques professionnelles bâties dans les institutions après-guerre, suite à l'échec de la répression par la police économique du marché noir sous l'Occupation. Ces éthiques sont fondées sur le consentement, la nécessité de sanctionner avec discernement (Breillat, 2000) pour éviter de faire basculer vers la révolte des pans entiers de la population en les privant de tout moyen de subsistance, quand bien même ces moyens seraient illégaux. Au début des années 2000, lorsque le pouvoir en place mobilise une rhétorique guerrière pour installer les GIR au sein des « quartiers sensibles », le GIR est dans un premier temps source de suspicions en interne des institutions. À l'inverse, une fois la confiscation pénale entrée dans la loi, l'institution policière adoube cette activité en se basant sur un autre mythe policier : celui d'Eliot Ness⁵. Le mythe d'un petit agent fédéral ayant su triompher à la fois du crime et de sa propre institution joue un rôle

² Il s'agit là des termes employés par les acteurs.

³ Organisé par François Buton et Frédéric Pierru.

⁴ Guenot, Marion. « Devenir "tous pareils". Fabrique du métier, du groupe et du corps dans des services de police judiciaire », *Sociétés contemporaines*, (article accepté, voir attestation jointe), 2021.

⁵ Ce dernier avait rendu possible l'arrestation d'Al Capone pour fraude fiscale.

important dans l'enchantement de l'activité des professionnels des GIR. La croyance dans la noblesse de leur travail est d'autant plus remarquable que 80 % des biens que les agents saisissent sont finalement restitués à leurs propriétaires au moment du jugement. L'émergence de ce champ d'activité pénale, que les policiers parviennent à légitimer en élaborant un savoir-faire professionnel légitimé par le volume financier des saisies a notamment donné lieu à une publication dans la revue *Déviance & Société*. J'y montre comment les acteurs se heurtent à la complexité des procédures, aux ressources dont disposent les mis en cause ainsi qu'à la réticence des magistrats à appliquer ce type de sanction. Mais ces échecs, loin de décourager les agents, les poussent à redoubler sans cesse d'efforts dans l'espoir de permettre aux affaires qu'ils traitent de déboucher sur une confiscation. L'accent mis sur la capacité des institutions à exploiter les aspirations des agents qu'elles emploient est une contribution originale aux rapports entre police et ordre social, que j'entends approfondir grâce à ce projet.

2- Etudier la police et de la gendarmerie par en bas : méthodes d'enquêtes et mode d'administration de la preuve

Le travail de terrain de ma recherche post-doctorale au Centre Maurice Halbwachs sur les *conflits du travail* dans la police et la gendarmerie autour de la réforme des retraites de 2020, a été riches d'enseignements qui me semblent indispensables à la bonne marche du présent projet de recherche. Si j'ai principalement enquêté par observation et entretiens sur le temps du conflit social autour des retraites, qui constitue un espace de réflexivité autour de la pénibilité et de la souffrance au travail, j'ai également su mobiliser d'autres sources, telles que le travail sur archives et la passation de questionnaire. Ce dernier, mené dans le contexte de la crise sanitaire auprès des agents syndiqués, avait pour objectif de cerner à la fois les conditions de travail et les pratiques des fonctionnaires durant le confinement. Son analyse a été prolongée par le suivi des mobilisations policières qui sont nées à l'été 2020 et par des entretiens avec les répondants du questionnaire. La crise sanitaire a agi comme un formidable révélateur de la crise que traversent la police et la gendarmerie, en montrant des inégalités structurelles entre grades, services et régions, une forte frustration liée aux consignes et injonctions politiques contradictoires et au manque de moyens pour travailler. Ainsi, il me semble que si les mobilisations policières sont nées alors que le ministre de l'Intérieur Christophe Castaner remettait en cause les techniques d'interpellation et promettait des sanctions à l'encontre des agents convaincus de violence dans « l'affaire Cédric Chouviat », ces discours politiques constituaient l'élément déclencheur, mais n'en étaient pas la cause profonde. La combinaison des deux approches, qualitative et quantitative (avec un traitement sous R), a permis de documenter la crise que traversent les métiers d'ordre. Cette brève description montre bien que lorsque l'on enquête sur les institutions policières, et plus encore quand l'intention est de produire un récit historique contredisant les discours officiels politico-médiatiques, on se trouve dans une position triplement fragile et précaire. Les réflexions autour de ces enjeux ont donné lieu à une publication dans la Revue Interrogations, ainsi qu'à la co-organisation d'un atelier dans le cadre des rencontres de l'AFSP en 2018 sur les « terrains difficiles⁶ ». De ces échanges toujours passionnants, il ressort que la notion de « terrain difficile » relève davantage d'un étiquetage que d'une réelle exceptionnalité des terrains fermés. Le dépassement d'une vision encore trop souvent « sensationnaliste » me paraît indispensable et doit faire l'objet d'une vigilance épistémologique constante dans l'appréhension des difficultés auxquelles nous faisons face.

⁶ Avec Éric Phelippeau, Jacobo Grajales et Carla Nagels.

Premièrement, le chercheur est dans une position de dépendance à l'égard des institutions qui acceptent de lui ouvrir leurs portes. Face à l'histoire officielle, faite de circulaires et de textes de lois, de discours ministériels, de communications institutionnelles reprises par les médias ; l'on est contraint de bricoler en retrouvant la piste d'agents épars, en rassemblant des éléments d'archives personnelles ou des services que les acteurs veulent bien nous confier. De là découle une seconde difficulté, il faut parvenir à dépasser les inquiétudes qu'une telle entreprise ne peut manquer de susciter. Une littérature scientifique abondante renseigne sur la défiance des acteurs à dévoiler leur univers et à en porter les aspects les moins valorisants à la connaissance du profane. Mais ces réticences se caractérisent bien moins par des silences que par des discours très bien rodés au contraire. Les agents de l'ordre sont en effet des « professionnels du récit » (Pruvost, 2007) : ils rédigent toutes sortes de rapports, de procès-verbaux d'auditions et de plaintes, rendent des comptes à l'écrit comme à l'oral à leur hiérarchie directe, ont le pouvoir de peser sur la décision du magistrat, se racontent — et se justifient — auprès de leurs proches quant à leur choix professionnel. L'année écoulée passée à enquêter sur les conflits du travail en observant le quotidien des syndicalistes a été une excellente porte d'entrée pour commencer à étudier les manifestations et les mobilisations des agents de l'ordre, qui ont protesté en distribuant des bonbons et des attestations de « non-contrôle d'identité » à l'été 2020. Dans ce contexte, ce qui semble au départ être une difficulté, liée à la position dominée de la (jeune) chercheuse, peut au contraire se révéler être une richesse⁷. Elle m'a en effet permis d'être intégrée comme apprentie de ces enjeux, de suivre les formations à destination des délégués syndicaux et enfin, d'entrer dans la confiance du travail des porte-parole nationaux. Deux de mes publications⁸ doivent beaucoup aux discussions avec ces derniers, qui m'accueillent au sein de leurs organisations dans une perspective d'échange.

La troisième difficulté intervient au moment de la restitution et de la discussion auprès des pairs. Le principal défi est de ne pas se laisser impressionner par le droit et les nombreuses règles de procédure qui entraînent en ligne de compte. Pour les GIR en effet, les procédures de confiscation pénale combinent plusieurs normes (droit pénal, fiscal, le droit du commerce, celui des entreprises et de la législation sur le travail). Les procédures auxquelles j'ai assisté constituent à ce titre un domaine d'activité à très haute densité juridique. La thèse montre par exemple comment le droit est en fait stratégiquement mobilisé *a posteriori* ou, à l'inverse, contourné par les agents pour légitimer leur souhait de se débarrasser d'une affaire jugée peu valorisante. Je suis parvenue à extraire systématiquement des enjeux scientifiques d'observations faisant entrer des paramètres parfois très complexes en jeu sans jamais me livrer à des démissions empiriques, au prétexte qu'il ne s'agirait là que de questions basement techniques. Ma compétence à intégrer rapidement des codes, normes, sigles, procédures difficiles à saisir et de les insérer ensuite dans des énigmes scientifiques me permettra de participer au colloque national sur la preuve en ethnographie organisé par Daniel Bizeul et Emmanuel Pierru.

3- Insertion dans les débats sur la vie de la recherche

L'ensemble de mes travaux doivent beaucoup à ma participation à la vie collective et aux débats de la recherche qui est la source d'une réflexivité et, par conséquent, d'une objectivité plus

⁷ Guenot, Marion. « Que puis-je faire pour vous ? » : Réflexion méthodologique sur les conditions d'une enquête sociologique dans des Groupes d'Intervention Régionaux. *¿ Interrogations?* 2016.

⁸ Guenot, Marion. « Quand les hommes en bleu débattent des gilets jaunes », *The Conversation*, 2019 et Guenot, Marion et Piquet, Agathe. « Protéger l'État, promouvoir la police, défendre les policiers : les tensions structurantes du syndicalisme dans un domaine régalién », in Marc Milet et Guillaume Courty (dir.), *Les groupes d'intérêt en France*, Paris, Classiques Garnier, (chapitre accepté, voir attestation jointe), 2021.

forte. Un premier chantier, important au sein de mon UMR actuelle, le CRESPPA, était celui des politisations et des rapports de pouvoir, par la co-organisation d'une journée d'études « politisations émergentes, politisations précaires » ainsi que d'un colloque doctoral. Ces réflexions sont précédées et poursuivies dans le travail réalisé au sein du collectif « Doc 2000 », qui regroupe onze jeunes chercheurs en sociologie, science politique et urbanisme travaillant à partir d'entretiens semi-directifs au sein du groupe et sur la base des données d'un questionnaire distribué en semi-plénière de l'AFSP sur l'émergence d'une génération de jeunes chercheurs marqués par les mouvements de contestation sociale dans les années 2000 et sur ce que la massification de l'enseignement supérieur, nos trajectoires et nos aspirations font à nos objets de recherche.

Un deuxième chantier est le dialogue avec des chercheurs d'autres disciplines est d'autant plus important pour moi que je n'ai jamais souhaité me limiter à être « spécialiste de la police » ou de « la sécurité. Ce souci du dialogue scientifique interdisciplinaire est signalé par l'organisation d'une journée d'étude sur les politiques de la scientificité qui s'est prolongée par la coordination, avec d'autres jeunes chercheurs de mon laboratoire actuel, le CRESPPA-Labtop, d'un numéro spécial intitulé « Les studies à l'étude » dans la Revue d'Anthropologie des connaissances. Outre les contributions variées que ce numéro rassemble, j'y ai publié un entretien collectif réalisé avec Rémi Rouge auprès d'Arthur Vuattoux (études sur les masculinités), Cornelia Möser (genre) et Maxime Cervulle (cultural studies) sur les trajectoires de ces derniers et rend possible une réflexion originale sur le destin de leurs travaux en lien avec les ancrages disciplinaires dans lesquels ces travaux trouvent (ou non) leur place et sur le choix plus ou moins contraint de se positionner par rapport à l'objet de recherche, quitte à être cantonné et invisibilisé.

Cet enjeu faisait alors écho à ma propre situation car, au moment de mon inscription en thèse, j'étais alors la seule chercheuse de mon laboratoire à travailler sur la police, à l'exception de ma directrice de thèse Violaine Roussel qui travaillait auparavant sur les magistrats. Avec Kevin Vacher, doctorant au CRESPPA également et Rita Carlos, doctorante au CESDIP, nous nous sommes retrouvés autour de l'envie de créer un espace d'échanges entre doctorants de toutes disciplines (science politique, théorie politique, droit, sociologie, relations internationales). Nous aspirions notamment à élaborer ensemble un lien plus affirmé entre étude des discours et des pratiques de sécurité. Nous avons organisé une première journée d'étude puis un séminaire d'une première journée d'étude intitulée « Dans la boîte noire des politiques de sécurité ». Toujours dans la volonté d'éviter l'entre-soi des spécialistes de la sécurité, nous avons invité des chercheurs appartenant à d'autres sous-champs de la sociologie et de la science politique à discuter des travaux présentés⁹. Ces échanges sont d'autant plus nécessaires que l'on s'aperçoit, à l'exemple de mon projet CNRS que si la question des révoltes dans les métiers d'ordre reste à explorer pour les sociologues et politistes, c'est par exemple bien moins le cas pour les historiens. Ce séminaire a rassemblé une vingtaine de participants issus d'autant d'universités et équipes de recherches), ainsi que des jeunes chercheurs étrangers. Cette rencontre a donné lieu à la création du réseau INDICES (interdisciplinaire et critiques en études de sécurité) des jeunes chercheurs, dans laquelle nous réfléchissons notamment à l'invisibilisation d'acteurs ou de phénomènes pourtant anciens. Ce travail trouvera son prolongement dans le numéro spécial « Regards critiques sur la police » que je coordonne dans la revue *Regards sociologiques*, dont les articles sont en cours d'évaluation. C'est dans ce cadre que j'ai pu partager mes interrogations sur la rareté des travaux portant sur les conflits dans les métiers d'ordre, toutes disciplines, époques et professions confondus (Berlière, 2008).

⁹ Par exemple Stéphanie Dechezelles qui travaille sur les mouvements sociaux, Édouard Gardella sur les politiques sociales.